

ÉCOLE DOCTORALE

Dynamique des environnements dans l'espace
Caraïbes-Amériques

Université des Antilles

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 06/05/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

José Cohen, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Président : M. José Cohen, Université Paris-Est

Expert(e)s : Mme Marion Cordonnier, Université Paris- Saclay
M. Etienne Jaillard, Université Grenoble-Alpes
M. Patrick Sentis, Université de Montpellier
Mme Yvette Veyret, Université Paris Nanterre

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Joseph Jeanfils

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN NOVEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN JANVIER 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation de l'école doctorale

Faisant suite à la scission de l'Université des Antilles-Guyane en 2015 en deux universités distinctes (l'Université des Antilles et l'Université de Guyane), les écoles doctorales *Milieu insulaire : dynamique de développement, sociétés, patrimoine et culture dans l'espace Caraïbes-Amériques* (ED 588) et *Milieu insulaire tropicale à risque : protection, valorisation, santé et développement* (ED 589) ont été créées en 2015 à partir d'une école doctorale unique (ED 260) et sont portées par l'Université des Antilles (UA).

Les deux écoles doctorales couvrent les domaines des sciences humaines et sociales (SHS) (ED 588) et des sciences des technologies et de la santé (STS) (ED 589). Au niveau territorial, les disciplines SHS sont majoritairement développées sur le site de la Martinique alors que celles du domaine STS se retrouvent principalement sur le site de la Guadeloupe. Plusieurs thèses ont un caractère pluridisciplinaire et impliquent la participation des équipes de recherche des deux sites.

Environ 350 étudiants sont inscrits en thèse avec en moyenne un plus grand nombre d'inscrits pour l'ED 588 (220) que pour l'ED 589 (85). Le nombre moyen de primo entrants est également plus important pour l'ED 588 (44) que l'ED 589 (22). Une trentaine de thèses sont soutenues annuellement qui se répartissent de manière plus ou moins égale entre les deux écoles. La formation doctorale est commune aux deux écoles.

Afin de développer la collaboration entre les différentes équipes de recherche d'une part et, d'autre part, de faciliter l'émergence des sujets pluridisciplinaires, l'Université propose de fusionner les deux ED en une seule intitulée *Dynamique des environnements dans l'espace Caraïbes-Amériques*. Les objectifs sont d'améliorer la qualité de la formation doctorale et la gouvernance de l'ED.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'évaluation des ED 588 et 589 a présenté pour le comité une difficulté initiale liée à un dossier déposé par l'établissement ne fournissant que peu d'éléments permettant de se rendre compte du fonctionnement réel et des objectifs ciblés par ces deux écoles. Les entretiens avec les différentes composantes des ED ont permis au comité de recueillir plus d'informations suggérant que ces deux écoles ont dysfonctionné dès leur mise en place en 2015 et jusqu'à récemment. L'absence de toute gouvernance réelle caractérisée par l'absence de conseil et par des directions fonctionnelles peu conformes à la lettre et l'esprit de l'arrêté de 2016 ont semble-t-il conduit le président de l'Université à changer les directions en 2019 ; un premier directeur désigné en juillet 2019 pour l'ED 588 et en janvier 2020 pour l'ED 589. Sur ce court laps de temps, les deux nouveaux directeurs qui montrent une réelle volonté de travailler ensemble, ont commencé à remettre de l'ordre dans le fonctionnement des écoles.

Un autre élément qui a interpellé le comité tient au fait que le dossier d'autoévaluation et le projet de création d'une école doctorale unique a été porté par le président et une petite équipe de coordination au niveau de la présidence sans que les directeurs actuels ou passés n'y soient directement associés. Ceci pourrait expliquer en partie la faiblesse en termes de données et d'argumentaires du dossier déposé. De ce fait le comité est bien conscient qu'il est difficile pour les directeurs actuels de porter la responsabilité entière du passé mais également du contenu de l'autoévaluation et du projet. En conséquence, les éléments d'évaluation sur le bilan de ces écoles se focaliseront davantage sur les mesures récentes prises par les nouveaux directeurs que sur la période antérieure.

La volonté initiale de la mise en place de deux écoles doctorales était de mieux correspondre aux réalités territoriales avec un développement plus important des domaines lettres et sciences humaines à la Martinique et sciences et technologies en Guadeloupe. La création de ces deux écoles doctorales pouvait alors être considérée comme expérimentale. Le comité d'évaluation de l'AERES (agence pour l'évaluation de la

recherche et de l'enseignement supérieur) avait en 2015 - 2016 émis des réserves sur cette démarche ; il insistait plutôt dans son rapport sur l'opportunité et la nécessité de mettre en valeur la multiplicité des disciplines au sein de l'Université des Antilles et de considérer la pluridisciplinarité comme une chance à saisir.

Après cinq années d'existence, l'Université des Antilles fait le constat que l'existence de deux écoles doctorales n'a permis ni une meilleure identification ni un développement des périmètres de recherche respectifs. La direction de l'Université a dû au cours de la période constater une absence de gouvernance de ces deux ED ce qui a conduit le président de l'Université des Antilles à proposer un changement de direction des deux écoles doctorales en 2019. L'expérience de deux écoles doctorales disciplinaires n'a donc pas été jugée concluante car peu en phase avec les réalités du terrain. De plus, certaines thèses ont déjà un caractère pluridisciplinaire et cette organisation en deux ED n'a pas semblé faciliter les coopérations entre les laboratoires de disciplines différentes. Enfin, la nécessité de mettre en place une gouvernance efficace justifie aux yeux de l'Université son projet de fusionner les deux ED en une seule.

A ce stade, le fonctionnement des deux écoles reste néanmoins éloigné de l'arrêté de 2016. Les conseils n'ont jamais été mis en place, il n'est pas fait mention de bureau exécutif, les doctorants sont absents de toute représentation. De fait, aucune règle ne semble avoir été clairement édictée ni mise à la disposition des étudiants pour ce qui concerne le suivi des thèses, l'accès aux financements doctoraux, à la sélection des projets de thèses... Les deux directeurs ont pleinement conscience de cette situation et ont affirmé vouloir dans les plus brefs délais, se mettre en conformité suivant un calendrier maintenant rapide en commençant par la constitution d'un conseil d'école doctorale (avril 2021 pour l'ED 589 et mars 2021 pour l'ED 588).

L'école doctorale 588 appuie son activité sur 7 EA (équipe d'accueil) et une UMR (unité mixte de recherche). L'école doctorale 589 regroupe pour sa part 6 UMR et 9 EA. La grande majorité des recherches menées sont en adéquation avec l'implantation géographique de l'Université des Antilles et des problématiques qui y sont rattachées. Les deux ED sont pluridisciplinaires et couvrent les domaines scientifiques des sciences humaines et sociales (ED 588), des sciences, des technologies et de la santé (ED 589). Les doctorants inscrits à l'ED 588 sont essentiellement accueillis par une UMR en cotutelle avec le CNRS (centre national de la recherche scientifique), alors que l'accueil des doctorants inscrits à l'ED 589 est plus diversifié et inclut aussi des UR de l'INRAE (institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), de l'INSERM (institut national de la santé et de la recherche médical), de l'IRD (institut de recherche pour le développement) et de l'Institut Pasteur.

Lors des entretiens avec le comité Hcéres, il a été affirmé que la future école doctorale articulerait sa politique scientifique sur la politique de recherche du site, en s'assurant que les projets de thèse s'inscrivent dans les thématiques locales. Le paysage actuel de la recherche a été clairement identifié comme une des causes du faible niveau de performance des deux écoles doctorales (faible masse critique de certains laboratoires, chercheurs non publiant, encadrement sans HDR...). Toutefois, ce travail de prospective et de réorganisation de la recherche n'a pas été fait à la date des auditions. Le comité ne peut donc que prendre en compte les critiques sur certaines structures de recherche mais n'est pas en mesure, à ce stade, de se prononcer sur la solidité de l'assise scientifique de la nouvelle ED proposée.

Les moyens mis à disposition sont communs pour les deux écoles doctorales. Ils sont très clairement sous dimensionnés en termes de personnels au regard du nombre de doctorants (une gestionnaire, une secrétaire), de la multiplicité et de la distance des sites. Le budget est insuffisant pour avancer la moindre politique d'école doctorale (43K€ pour les deux ED, le détail des dépenses n'a pas été fourni). Aucune politique universitaire n'est affirmée ni visible en termes de contrats doctoraux (quelques contrats doctoraux de l'Université pour les deux ED par an). Des contrats régions ou territoriaux sont attribués mais en nombre et selon un calendrier tous deux fluctuants.

Concernant la communication, elle est très insuffisante. Elle repose sur le site Internet de l'Université des Antilles et d'une liste de diffusion. Le site ne semble pas mis à jour en tous les cas pour ce qui concerne les soutenances de thèse après 2016.

Encadrement et formation des doctorants

Pour les deux écoles doctorales, les indicateurs de performances sont très perfectibles même si l'on tient compte pour chacune d'entre elles, des spécificités inhérentes à leur champ scientifique. Il en résulte un nombre d'abandons totalement anormal. De plus, il n'est pas fait mention de l'utilisation d'une charte obligatoire au moment des inscriptions ni de l'existence d'un quelconque règlement intérieur.

En ce qui concerne l'ED 588, un ratio entre le nombre de thèses soutenues et le nombre de primo-arrivants faible (40 %), une disparité importante entre encadrants pour ce qui est du nombre de thèses par encadrant parfois totalement hors normes (1 à 14 étudiants sur 4 ans), une limitation officielle à 7 étudiants par encadrant trop élevée au regard des performances, un taux de financement extrêmement très bas (29 %), un pourcentage d'étudiants salariés trop élevé (79 %), une durée des thèses très élevée (70 mois). Les abandons sont très

nombreux : en moyenne 16.25 soutenances par an pour 44.33 primo-arrivants sur l'exercice 2016-19, soit une estimation de plus de 60 % d'abandons.

Pour l'ED 589 le ratio entre le nombre de thèses soutenues et le nombre de primo-arrivants est faible (64 %), une disparité importante entre encadrants pour ce qui est du nombre de thèses par encadrant (1 à 6 étudiants sur 4 ans), un taux de financement trop bas (76 %), une limitation officielle à 5 étudiants par encadrant trop élevée au regard des performances, une durée des thèses très élevée (46 mois), les abandons sont très nombreux : en moyenne 14 soutenances par an pour 22 primo-arrivants sur l'exercice 2016-19, soit une estimation de plus de 36 % d'abandons.

Dans les deux cas, une description des CSI (comité de suivi individuel) est affichée mais les auditions avec les directeurs d'ED et les étudiants ont montré qu'ils n'étaient pas toujours respectés ni utilisés dans les faits pour rectifier les trajectoires. Le comité souligne que les indicateurs démontrent qu'ils ne sont pas adaptés à la situation très difficile d'une grande partie des étudiants.

La formation doctorale est sans doute le point fort des deux ED. Les enseignements sont communs entre les deux pour une partie d'entre eux mais il existe dans les deux cas des enseignements spécifiques. Il s'agit là d'un investissement important des deux ED. Les étudiants ont eux-mêmes noté depuis 2015 une amélioration importante de l'offre de formation et de sa qualité.

Plusieurs événements constituent des repères pour les étudiants : La réunions de rentrée à laquelle tous les étudiants sont invités (et pas uniquement les nouveaux entrants), la cérémonie de remise des diplômes, la participation au concours *Ma thèse en 80 secondes*, autant d'actions qu'il convient de maintenir, voire de renforcer et de compléter tant elles semblent être appréciées et constituer un renforcement du sentiment d'appartenance.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

Le comité n'a pu évaluer la politique de suivi du parcours professionnel face au nombre insignifiant de données fournies dans le rapport. Les auditions n'ont pas permis d'y voir plus clair. En effet, aucune indication n'a été apportée concernant la politique à mettre en place pour le suivi du parcours professionnel des docteurs. En conséquence, ce qui relèverait des attributions de l'UA ou des EDs dans une telle politique n'est pas défini. C'est une situation très inquiétante qui ne peut incomber aux seules ED.

Autoévaluation et projet

Le choix délibéré de la Présidence de l'UA de confier l'autoévaluation et la rédaction du projet à une cellule *ad hoc* ne semble pas opportun. Si un tel choix peut être interprété comme la garantie de l'implication de la Présidence sur le sujet des écoles doctorales, il a, dans la réalité, tenu éloignés les acteurs de terrain. De plus, les deux précédents directeurs d'écoles doctorales (2015-2019) n'ayant pas participé à l'évaluation, il n'a pas été possible dans ce rapport de bénéficier de leurs expériences et de leurs retours sur 5 années d'existence de ces deux ED. On ne peut qu'être surpris d'une telle situation. En conséquence le rapport a été jugé très insuffisant par le comité Hcéres pour ce qui concerne la remontée de données objectives exigées par le ministère.

La faiblesse de la partie bilan annonce celle de la partie projet. Au-delà de l'intention louable d'améliorer les performances doctorales de cette université, un travail de positionnement spécifique de la nouvelle école doctorale et de son adossement scientifique n'a pas été réalisé à ce jour.

Enfin, l'ensemble de ces choix a eu pour conséquence directe de placer les deux directeurs actuels dans une position de double contrainte très inconfortable puisqu'ils ont dû défendre face au comité un bilan de plusieurs années et un rapport pour lesquels ils ne peuvent objectivement être tenus responsables que très partiellement. Le comité d'évaluation émet donc des réserves importantes sur le respect et la conformité du processus d'autoévaluation.

Appréciation globale

Le comité a le sentiment d'être face à deux écoles doctorales en difficulté. A part la formation doctorale, nombre d'indicateurs sont alarmants.

Le manque de continuité dans la direction des ED, l'absence d'un tuilage, voire la rupture entre anciennes et nouvelles directions, l'insuffisance des moyens administratifs et financiers alloués, l'insuffisance des allocations doctorales attribuées par l'Université, la fluctuation dans le nombre des allocations doctorales territoriales et régionales contribuent à maintenir ces écoles doctorales dans une situation très difficile. Les rapports entre l'UA

et les deux ED ne semblent pas suffisamment fluides. L'autonomie dans la construction des deux ED (ou d'une future ED unique) n'est pas garantie comme l'illustre la stratégie d'autoévaluation encore une fois très atypique. Les deux directeurs sont conscients des problèmes, en acceptent courageusement l'héritage mais pas le bilan et tentent de remédier aux faiblesses en identifiant de façon lucide les causes parmi lesquelles un adossement scientifique à ajuster, une réduction impérative du nombre d'inscrits (50 % annoncé) nécessitant la mise en place d'un niveau d'exigence plus élevé (à définir) avant l'inscription et un suivi plus efficace de tous les étudiants.

Par ailleurs, le comité a pu faire le constat d'un dynamisme remarquable des étudiants qu'ils ont pu rencontrer et des initiatives prises par les associations d'étudiants.

Le projet est difficile à évaluer. Il est annoncé comme reposant sur un nouvel adossement scientifique qui n'a pas, au moment de l'évaluation, été redéfini (« le travail est en cours »). La proposition d'une fusion des deux écoles doctorales semble être une idée intéressante essentiellement pour réunir les moyens et les forces de réflexions dans un contexte où les deux écoles doctorales sont en difficulté. Les deux directeurs semblent avoir une vision et des projets convergents. D'autres justifications soutiennent ce projet comme par exemple la mise en commun de la formation doctorale, un point fort commun à ces deux écoles. Les réserves du comité reposent à ce stade essentiellement sur le fait que le projet de fusion n'est pas suffisamment étayé, ni scientifiquement, ni dans sa restructuration administrative et son fonctionnement. Compte tenu des circonstances encore une fois difficiles, le comité regrette qu'un plan de restructuration, avec des étapes et un calendrier bien définis, n'ait pas été fourni dans le dossier d'évaluation. De même, il aurait été important d'afficher une stratégie d'évaluation de l'avancée de ces différentes étapes. Enfin, il n'y a pas de porteurs de projet affichés pour la nouvelle école doctorale réunifiée ; ceci pouvant sans doute expliquer les carences du projet.

Points forts

- Des étudiants et associations des étudiants investis et dynamiques.
- Les journées de rentrée des doctorants et les journées scientifiques associant les associations.
- Une offre de formation doctorale adaptée et appréciée.
- L'identification lucide d'un certain nombre de problèmes et d'insuffisances par les directions actuelles.
- La volonté de restructurations des deux EDs vers une seule ED.

Points faibles

- Une gouvernance hors des normes et qui n'est pas adaptée.
- Un suivi des thèses insuffisant et un manque d'interaction entre les EDs et les doctorants pendant leur thèse.
- Un taux d'abandons et des durées de thèses anormalement élevés.
- Un suivi du devenir des docteurs quasi inexistant.

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

En premier lieu, les deux écoles doctorales doivent se mettre en conformité avec l'arrêté de 2016. La constitution d'un conseil d'école doctorale, d'un bureau, avec une représentation des structures scientifiques, des étudiants, des personnalités extérieures telle que définie dans l'arrêté, doit être une priorité. Le comité est convaincu que l'existence d'une telle structure serait le point de départ d'un travail de fond collégial indispensable aux écoles doctorales existantes ou à la future école doctorale, si elle venait à être créée. La première étape serait donc de s'appuyer sur une intelligence et un travail collectif pour initier cette restructuration. Une telle démarche conduirait aussi à ne pas faire porter par le seul directeur d'école doctorale les projets et les modes de fonctionnement qui seront mis en place.

En collaboration avec les doctorants, ce conseil pourrait alors rédiger un règlement intérieur de l'ED et discuter l'établissement d'un portfolio

Au regard du dynamisme remarquable de la communauté des doctorant-e-s, il conviendrait de les associer aux grandes décisions. Une place devrait leur être attribuée ainsi qu'aux associations dans le futur conseil.

Les conditions de sélection et donc d'inscription des étudiants en thèse devraient être revues. Le taux anormalement élevé d'abandons doit être corrigé dans les plus brefs délais. Pour cela il conviendrait aux

conseils et à la direction de l'école doctorale de réfléchir et de mettre en place des procédures et des critères plus exigeants avant l'inscription des candidats.

Une attention particulière devrait concerner les étudiants étrangers (inscription, accueil, suivi du doctorat). Les modes d'attribution des contrats doctoraux de mêmes que les critères d'évaluation devraient être définis et publics. Un concours avec un jury serait préférable.

Les thèses sans financement devraient être progressivement arrêtées et les thèses de salariés limitées à 6 ans. La direction de l'école doctorale appuyée par son conseil, devrait avoir un regard exigeant sur les sujets de thèse proposés et leur déroulement. Si cette implication des ED n'est pas obligatoire dans les textes, le taux d'abandons leur donne toute la légitimité dans le cas présent pour mettre en place un procédé de sélection au moins le temps de réduire considérablement le nombre d'abandons.

Le comité de suivi des étudiants est un outil précieux pour l'école doctorale et pour les étudiants. Les objectifs et la mise en œuvre du CSI relèvent du conseil de l'école doctorale. Il est de la responsabilité des directeurs d'écoles doctorales d'initier ce travail dans les conseils et ce de façon urgente.

La formation doctorale est performante. La direction de l'école doctorale devrait s'en servir également pour améliorer le suivi des étudiants. Par exemple, le rapport du CSI pourrait mentionner les formations suivies. La direction de l'école doctorale pourrait exiger que les 120 heures soient faites dans les trois premières années de façon à s'assurer de l'investissement de chaque étudiant.

L'ED avec son conseil aurait intérêt à mettre en place des actions afin de favoriser la soutenance de l'HDR et ainsi améliorer le potentiel d'encadrement des thèses.

À l'attention de l'établissement

L'Université devrait rapidement identifier un porteur pour la nouvelle ED et lui laisser toute latitude pour la construire. Si une option à deux écoles doctorales était finalement adoptée, le comité recommande que les deux directeurs soient maintenus pour qu'ils s'appuient sur leur connaissance des ED et éviter à nouveau des ruptures dans leurs fonctionnements.

L'UA devrait apporter la garantie et son aide à la mise en conformité urgente des deux ED par rapport à l'arrêté de 2016.

L'UA aurait intérêt à afficher plus clairement son soutien à la formation doctorale par des actions très concrètes comme l'augmentation notable de contrats doctoraux, le renforcement des ressources humaines de support et des budgets de fonctionnement.

Un webmaster devrait prendre rapidement en charge l'optimisation de la communication des EDs. L'UA devrait mettre en place, en associant les ED, des initiatives ambitieuses pour mesurer et favoriser l'intégration des jeunes docteurs dans le monde professionnel.

Enfin, face à la situation particulièrement fragile des deux ED et au degré élevé de risque pour la future ED, le comité recommande un suivi fréquent et régulier de l'avancée des actions mises en place, basé sur un plan de restructuration avec des étapes et un calendrier tous deux bien définis qu'il conviendrait d'élaborer dans les plus brefs délais.

Observations de l'établissement

Monsieur le Président
de l'Université des Antilles

A

Monsieur Thierry COULHON
Président du HCERES

Pointe-à-Pitre, le 30 mars 2021

Objet : Observations sur le rapport d'évaluation « école doctorale »

L'université des Antilles est la seule université française implantée dans la Caraïbe et souvent la seule université accessible pour les populations des Antilles françaises. Aussi, joue-t-elle, depuis sa création, un rôle particulier dans le paysage de l'enseignement supérieur pour des personnes qui n'ont pu affronter (pour des raisons financières ou personnelles) un déplacement vers les universités de l'Hexagone, des Amériques ou de la Caraïbe. Si cela est particulièrement sensible pour les deux premiers cycles de l'enseignement supérieur, cela reste également vrai pour les études doctorales. Ainsi, à l'issue d'un parcours les conduisant au master, de nombreux diplômés de l'université doivent renoncer à une poursuite en thèse et s'engager dans la vie active, les financements étant plus rares aux Antilles que dans l'Hexagone. A l'issue d'un premier parcours professionnel, ces personnes souhaitent reprendre le parcours interrompu. Ce phénomène tend certes à s'amoin-drir s'amoin-drit au fur à et à mesure de la montée en puissance des études doctorales et des possibilités de financement : l'université des Antilles est actuellement l'université d'Outre-mer accueillant la plus grande proportion d'étudiants en doctorat (2,4% en 2019/2020 contre 1,3% pour l'université de la Réunion par exemple). Ce phénomène concerne également davantage les sciences humaines et sociales que les sciences, technologies et la santé, ce qui constitue un facteur explicatif du fort taux d'étudiants sous le régime du doctorat à temps partiel dans l'école doctorale 588 (SHS) et la durée moyenne des thèses plus élevée qui y est constatée. Les taux d'abandons élevés peuvent également être au moins partiellement imputés à ce phénomène, en raison du décalage possible entre les exigences du doctorat et les charges familiales et professionnelle pesant sur les doctorants à temps partiel. Les directions actuelles des ED 588 et 589 ont pris en compte cette dimension en renforçant la formation des doctorants, ce qui est souligné par le rapport comme un point fort. Une réflexion est également en cours sur la politique d'admission en thèse, dans les buts de continuer à affirmer l'engagement de l'université dans le soutien aux études doctorales, mais en même temps de limiter les abandons.

Par ailleurs, comme cela est également souligné par le rapport, l'Université des Antilles a effectué le constat « que l'existence de deux écoles doctorales n'a permis ni une meilleure identification ni un développement des périmètres de recherche respectifs ». Ainsi, en accord avec le précédent rapport de l'AERES¹, qui soulignait que la pluridisciplinarité pouvait être un « atout offrant à ses différents acteurs la richesse de formation requise pour pouvoir agir dans une société qui voit l'effacement progressif des barrières disciplinaires », l'université des Antilles a donc formulé le projet d'une école doctorale unique.

¹ Source : https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/publications/rapports_evaluations/pdf/E2015-EV-9710585J-S3PED150009261-007179-RD.pdf.

Malheureusement, les conditions d'organisation de la campagne d'évaluation actuelle ont désynchronisé l'évaluation du projet d'école doctorale de celle des unités de recherche de l'établissement, reportée à la fin 2021 ou même au début 2022. Ainsi, pour conduire une restructuration du périmètre de la nouvelle école doctorale, il a manqué à l'université le levier que peut constituer les rapports d'évaluation externe des unités de recherche. Cela a pu conduire le comité d'experts à estimer que le projet n'était pas encore abouti, alors qu'il constitue une orientation forte de la Présidence de l'université pour le contrat 2022-2026. Outre les raisons scientifiques déjà évoquées, cette école doctorale unique évitera une dispersion des moyens au profit d'une gouvernance plus efficace. Elle s'inscrit également dans les orientations politiques de l'université qui favorisent les dimensions de mutualisation dans les dimensions enseignement et recherche et promeuvent les projets favorisant l'effacement des barrières disciplinaires.

Cette école doctorale unique s'inscrira d'emblée dans une perspective de prise en compte de toutes les dimensions de l'arrêté de 2016 quant à son organisation, son fonctionnement, et dans le cheminement doctoral des étudiants depuis l'inscription jusqu'à leur insertion professionnelle. Pour se faire, elle prendra appui sur le dynamisme des doctorants, souligné par le rapport d'évaluation, et développera les interactions internes, notamment avec les unités de recherche, et externes avec le monde socioéconomique. Le succès des événements comme ma « thèse en 180 secondes » et, d'une manière plus générale, des manifestations associant les doctorants et le monde socioéconomiques est à cet égard encourageant. Une planification de la mise en place et du développement des projets de l'école sera effectuée. Le suivi de leur réalisation sera présenté annuellement en Conseil Académique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

